

Aiguines
Allemagne-en-Provence
Angles
Artignosc-sur-Verdon
Aups
Bargème
La Bastide
Baudinard-sur-Verdon
Bauduen
Blieux
Le Bourguet
Brenon
Brunet
Castellane
Châteauvieux
Comps-sur-Artuby
Esparron-de-Verdon
La Garde
Gréoux-les-Bains
Majastres
La Martre
Moissac-Bellevue
Montagnac-Montpezat
Montmeyan
Moustiers-Ste-Marie
La Palud-sur-Verdon
Peyroules
Puimoisson
Quinson
Régusse
Riez
Rougon
Roumoules
Trigance
Les Salles-sur-Verdon
St-André-les-Alpes
Ste-Croix-du-Verdon
St-Julien-du-Verdon
St-Julien-le-Montagnier
St-Jurs
St-Laurent-du-Verdon
St-Martin-de-Brômes
Valensole
La Verdrière
Vinon-sur-Verdon

Par Nature

Lettre du Parc naturel régional du Verdon • novembre 2001 • n° 6

- **Opération** *Grand site*
- **Leader+** *dans le Verdon*
- **Histoire** *des Gorges du Verdon*



Le débat public sur le projet de ligne THT (très haute tension) entre Boutre et Carros qui s'est déroulé du 15 mars au 15 septembre 1998, a donné lieu à une décision définitive lors du Comité interministériel du 5 juillet 2000. Cette décision précise les éléments suivants :

- les 7 tracés du projet EDF de ligne THT sont définitivement abandonnés. Pour sécuriser l'alimentation électrique de la région niçoise et de l'Est varois, il est maintenant prévu une optimisation des lignes existantes (consistant essentiellement en un passage à 400 kV de la ligne existante à 225 kV - entre Ste Tulle, Boutre et Lingostière - et en renforçant la ligne de bouclage court à 2250 - entre Boutre et Coudon-).
- Associer à cette optimisation un ambitieux projet de Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE) destiné à contenir l'augmentation des consommations.
- Mise en place d'un plan d'accompagnement du projet (PAP) pour notamment, procéder aux mises en souterrain de lignes basses et moyennes tensions sur le territoire des communes concernées par le projet.

Suite aux demandes insistantes de la coordination Elus-Associations*, il a été accepté par l'État et le Réseau de Transport d'Electricité (RTE - filiale d'EDF), dans le cadre de la concertation lancée pour étudier les projets de renforcements des deux lignes existantes, que le renforcement se ferait à paysage amélioré. Ce qui signifie que le projet devra obligatoirement réduire les impacts visuels.

Des premières réunions de concertation, il ressort que le paysage ne sera véritablement « amélioré » qu'à la condition que RTE accepte la suppression de la ligne 150 kV entre Ste Tulle, Roumoules et Bancairon.

Par ailleurs, la coordination élus-associations rappelle qu'accepter de participer à la recherche de la moins mauvaise solution ne signifie pas que celle-ci est acceptée. La coordination tentera de trouver, avec RTE, une solution acceptable par tous, mais se réserve le droit de refuser tout tracé et toute dimension de pylône qui ne lui conviendraient pas. En tout état de cause, il ne s'agit que d'une concertation et le tracé qui sera éventuellement retenu devra ensuite être soumis à la procédure légale d'enquête publique.

André GAYMARD

* La coordination élus-associations, dont Christian Martin est le porte parole, comprend tous les élus et associations qui souhaitent débattre du projet ainsi que le Parc naturel régional du Verdon.

Sommaire



2 Édito - Courrier des lecteurs



6 La vie des communes



3 Les actions du Parc



7 Coup de projecteur
Identité provençale



4 5 Dossier : Leader+



8 Le Parc en bref - Agenda - Infos

Le courrier des lecteurs

Monsieur,

Nous avons apprécié à la lecture du dernier numéro de Par Nature juin 2001, tout le soin apporté par votre équipe pour une meilleure mise en place de cette publication.

Nous sommes néanmoins étonnés du peu d'intérêt offert par les communes du haut du Parc. En espérant voir le prochain numéro porter réellement sur la totalité des communes du Parc. Veuillez agréer, monsieur, nos sincères salutations.

C L Castellane

La définition du sommaire de Par Nature incombe à la commission de communication. Les dix élus qui la composent apportent un soin particulier à ce travail. Conscients que le territoire réunit autour du Verdon des communes différentes avec leurs propres spécificités, ils ont la volonté que cette lettre d'information soit représentative tant du travail réalisé par le Parc que de la diversité des actions et animations développées sur le territoire.

La définition du sommaire s'appuie donc en particulier sur la connaissance qu'à le Parc de son territoire mais également sur les informations que des associations, des personnes privées... lui communiquent.

Il faut reconnaître que ce sont souvent les mêmes personnes qui informent le Parc des événements qui se déroulent sur leur commune. Donc, comme dans le précédent numéro de Par Nature où nous vous encourageons à nous écrire pour nous faire part de vos réactions, nous vous encourageons aujourd'hui à nous écrire pour nous faire part de vos propositions d'articles. A vos plumes...

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du Verdon

■ Comment rétablir un meilleur fonctionnement hydraulique et biologique de la rivière ?

■ Comment préserver le patrimoine naturel du Verdon et de ses affluents ?

■ Comment mieux gérer la ressource en eau que constitue le Verdon, et améliorer sa qualité ?

■ Comment concilier activités touristiques liées à l'eau et préservation des milieux ?

Le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Verdon permettra, grâce à une réflexion collective, d'apporter des réponses à nos préoccupations locales. Cet outil institué par la loi sur

l'eau du 3 janvier 1992 permet de dénouer les oppositions ou conflits liés aux usages de l'eau, et d'élaborer une politique locale, équilibrée et durable de gestion de l'eau.

Le S.A.G.E. est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.). Cette C.L.E. est composée de représentants des collectivités territoriales, des usagers et de l'État. L'arrêté préfectoral constituant la C.L.E. du S.A.G.E. Verdon est attendu pour la fin de l'année. Deux études sont en cours pour établir un schéma global de gestion, qui fournira les éléments nécessaires à la C.L.E. pour l'élaboration du S.A.G.E. L'état des lieux (1^{re} étape de la phase d'élaboration du S.A.G.E.) est en cours, et des réunions sont orga-

nisées régulièrement afin que les différents partenaires et acteurs du territoire puissent apporter leur contribution et valider l'ensemble des données et connaissances.

A partir du mois de janvier 2002, une concertation élargie sera mise en œuvre afin d'informer, de sensibiliser et d'échanger avec le plus large public possible sur ce futur programme.

L'état des lieux définitif devrait être prêt fin mars 2002, il constituera le « socle » du S.A.G.E. : son élaboration doit donc être réalisée avec soin et exhaustivité et intégrer les connaissances de tous les acteurs du bassin versant.

Contact au Parc : Corinne GUIN

Cette lettre est distribuée par La Poste, elle est également disponible en Mairie.

Par Nature - la Lettre du Parc naturel régional du Verdon • n° 6, novembre 2001 - B.P. 14 - 04 360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE - Tél. 04 92 74 63 95 - Fax 04 92 74 63 94 - e mail : parc.regional.verdon@wanadoo.fr - Directeur de publication : A. Gaymard • Comité de lecture : Commission de communication, équipe technique • Crédits photos : A. Coppin F. Rozet. PNRV N. Communeau. Impression : Titoulet Rémy • Distribution : PNR Verdon • Conception & réalisation : Autrement dit communication • Tirage : 15 000 ex. Édité sur papier recyclé Cyclus blanchi sans chlore • Dépôt légal : novembre 2001 - N° I.S.S.N. 1293-3287



2

Livrets découverte

« Les Livrets découvertes du Parc naturel régional du Verdon »

On connaissait déjà les deux premiers ouvrages de la collection « Les livrets découverte » du Parc du Verdon qui concernaient le « Guide d'une petite promenade sur le sentier découverte de Blieux », co-réalisé par l'Association Blieuoise pour la Coopération, le Développement et l'Éducation (A.B.C.D.E.) et le Parc naturel régional du Verdon ; et le « Guide de deux promenades sur le chemin de l'eau à Artignosc sur Verdon », co-réalisé par l'association Pays et Gens du Verdon et le Parc naturel régional du Verdon.

Ces livrets, d'une quarantaine de pages, ont été conçus pour accompagner le visiteur sur des itinéraires de découverte (sentier thématique, circuit pédagogique...), mais ils peuvent être également lus sans faire la visite. Cette collection continue à se développer. Ainsi, très prochainement le

Parc aura le plaisir de vous proposer 5 nouveaux livrets qui s'intituleront :

• **Guide d'une promenade sur le sentier découverte de Chateaufort-les-Moustiers**, réalisé par la maison des Gorges du Verdon à La Palud sur Verdon.

• **Guide d'une promenade sur le sentier découverte du lézard à Point Sublime**, réalisé par la maison des Gorges du Verdon à La Palud sur Verdon.

• **Guide d'une promenade sur le sentier botanique d'Esparron**, co-réalisé par la commune d'Esparron de Verdon et le Parc naturel régional du Verdon.

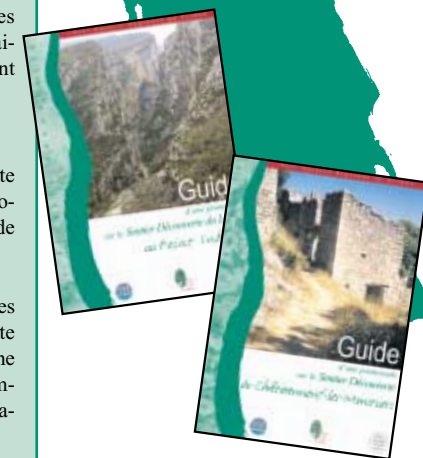
• **Guide de la route du gypse entre St Jurs et Riez**, co-réalisé par les communes de Riez et de St Jurs et l'association des Amis du Vieux Riez.

• **Guide découverte « Sur les chemins du patrimoine »**, réalisé par le Parc naturel régional du Verdon, accompagnant l'itinéraire culturel (dont les panneaux seront livrés très prochainement aux 33 communes ayant répondu favorablement au projet).

Ces ouvrages sont destinés à la vente auprès du grand public. Ils sont disponibles au Parc et dans les Offices de Tourisme.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les modalités de participation à cette collection, veuillez contacter Suzanne GIOANNI au Parc. Elle vous communiquera l'ensemble des informations.

Les actions du parc...



Opération Grand site



nes sur 2 départements - 25 km de gorges bordées de falaises de 500 m de haut en moyenne - un circuit routier de 90 km jalonné de plus de 30 belvédères pour découvrir le site).

• quatre menaces principales concernant l'intégrité du patrimoine naturel, les aménagements touristiques à mettre en cohérence avec le nombre de visiteurs, le paysage (sensible à l'impact visuel des aménagements, à l'abandon d'îlots autrefois cultivés et aux modifications d'ambiance dues à la surfréquentation), la désorganisation générale du fonctionnement du site en période de pointe (qui dégrade l'image du site, amoindrit la qualité de la visite, perturbe les riverains et pose des problèmes de sécurité). A la question "que veut on faire de ce site ?", les diverses réunions de concertation ont permis d'apporter les répon-

ses suivantes : préserver, voire améliorer l'image du site, remédier aux diverses dégradations résultant de la surfréquentation de certains lieux, favoriser une découverte intelligente de l'espace...

C'est à cette tâche que s'attelle aujourd'hui l'ensemble des partenaires concernés par cette opération dont la coordination est assurée par le Parc naturel régional du Verdon. Ce n'est pas un travail aisé compte tenu des caractéristiques

du site (dimension/nombreux axes de circulation/multitude de centres d'intérêt) et du nombre d'interlocuteurs directement et indirectement impliqués.

En 2002, un véritable plan d'aménagement et de gestion du site, conclusion de l'étude de préfiguration de l'Opération Grand Site et résultat de la large concertation avec l'ensemble des intervenants, verra le jour. Ce plan sera alors soumis pour approbation au Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'approbation ministérielle s'accompagne de fonds prévus à cet effet.

Contact au Parc : Marianne MAILLOT

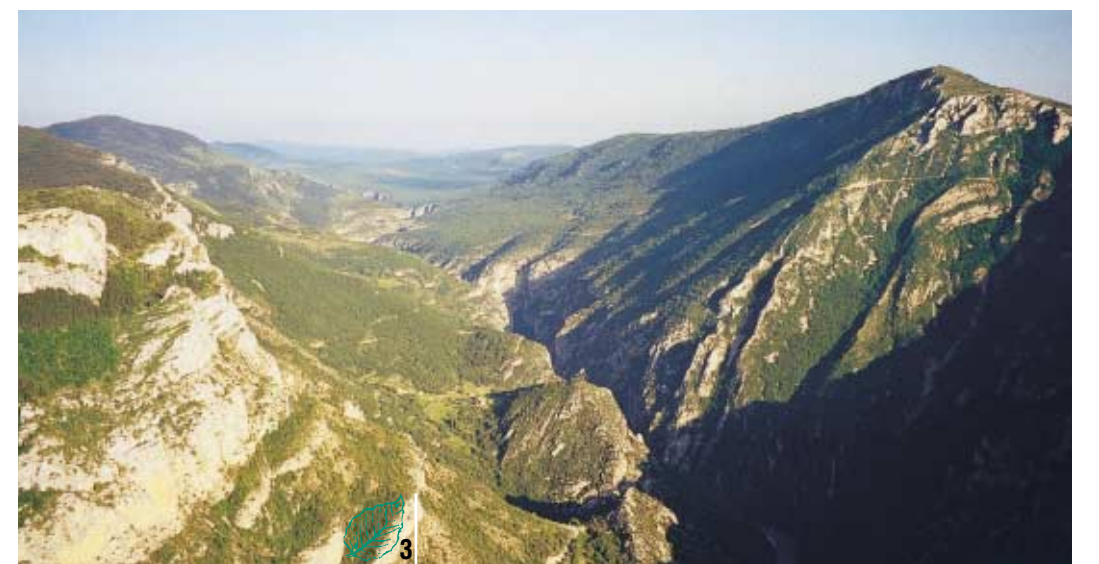
3 000 à 4 000 personnes par jour visitent les sites et points de vue des gorges

Les enjeux majeurs de l'Opération Grand Site du Verdon et les solutions à élaborer vont dans le sens de la préservation de l'image et de l'identité du site, la préservation du patrimoine naturel et historique, le maintien de l'hygiène et de la sécurité publique, le financement de la gestion et l'optimisation des retombées économiques.

Les gorges du Verdon, site classé depuis 1971 internationalement connues, accueillent chaque année davantage de visiteurs. Pour preuve, les résultats provisoires de l'étude de fréquentation touristique du Parc naturel régional du Verdon, menée entre août et novembre 2000 : 2000 personnes descendent chaque jour dans les gorges et 3000 à 4000 personnes visitent les sites et points de vue des gorges. On imagine sans difficulté les nombreuses conséquences liées à une telle fréquentation.

Conscients de cette situation de plus en plus délicate, les élus du Parc ont engagé une étude dans le cadre d'une Opération Grand Site (opération agréée par le ministère en charge de l'environnement pour les sites prestigieux comme le Mont St Michel, le Pointe du Raz) dont l'objectif est l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion du site classé des gorges du Verdon. Les résultats de la première phase de l'étude faisaient ressortir :

- une spécificité du site liée à sa dimension inhabituelle (7 communes riverai-



3

LEADER+ Qu'esaco ?

Le programme LEADER + est un concours initié par l'Europe pour récompenser les meilleures propositions de programme de développement rural d'un territoire, qui reflètent une véritable stratégie de développement local. La parole est donc aux acteurs locaux (élus, associations et acteurs économiques). Après avoir défini une stratégie qui répond aux besoins du territoire et déterminé le périmètre concerné, suit la conception d'un programme d'actions à moyen terme. Il ne s'agit donc pas de proposer un catalogue d'actions individualisées mais bien des axes de développement stratégiques accompagnés d'exemples d'actions financées.

Toute personne morale (travailleur indépendant, entreprise, association, commune, SIVOM, syndicat mixte...) dont l'activité se déroule majoritairement ou en totalité sur le périmètre du territoire retenu et dont les projets cadrent avec les objectifs définis, peut soumettre des propositions pour s'inscrire dans le programme.

Les propositions de programmes retenues par l'Union Européenne bénéficient d'une dotation globale pour réaliser les actions qui composent le programme. L'enveloppe moyenne des programmes LEADER + sera de 20 à 25 millions de francs environ pour 6 ans de réalisations (2002 - 2008). Cela représente une véritable opportunité pour encadrer des dynamiques, favoriser et initier des collaborations entre les acteurs locaux pour travailler à moyen terme.

Les programmes retenus sont gérés par une association de gestion du programme, créée à cet effet et que l'on nomme le Groupe d'Action Locale (GAL). Ce GAL est composé pour moitié d'acteurs publics et pour l'autre moitié d'acteurs privés en provenance des secteurs économique et associatif. Tous sont issus du territoire du GAL. Le bureau exécutif de cette association a pour principale fonction de choisir les projets qui seront financés et développés dans le cadre du programme Leader +. La gestion financière du programme est réalisée par un organisme public unique.

LEADER + sera mis en œuvre en 2002 pour une période de 6 ans. Le montage et le financement des projets pourront se faire jusqu'en 2006, la réalisation jusqu'en 2008.



30 % à 80 % du montant total du projet, selon le profil du projet (investissement, fonctionnement) et son porteur (économique, associatif, public). Les taux et les plafonds de subvention seront négociés avec les partenaires financiers. De toute façon, il sera prévu dans le cadre du programme une réelle assistance au montage technique et financier des dossiers de demande de subvention.

Pourquoi procédez-vous à un appel à projets auprès des acteurs locaux dès à présent ?

Il me semble indispensable d'associer les acteurs économiques et associatifs au montage d'un programme de développement durable dans le Verdon. C'est sur eux que reposent l'animation et l'activité du territoire. Le Parc et les structures publiques peuvent accompagner leurs initiatives en gérant, ou en aménageant des sites, en développant des partenariats avec des groupes d'acteurs, et en montant des programmes d'aides comme celui-ci. Mais il n'y a pas à se cacher que ce n'est pas aux structures publiques de réaliser elles-mêmes les activités et animations. Notre candidature sera retenue si elle est réaliste, concurrentielle, et appuyée par les acteurs locaux. Pour cela, les porteurs d'initiatives doivent se manifester, donner leur avis sur les orientations proposées dans ce programme, établir leurs propositions, faire part de leurs projets individuels ou collectifs...

Que doivent faire les personnes intéressées pour participer au programme ou présenter un projet ?

Ils peuvent prendre contact avec la personne chargée du montage du dossier de candidature au Parc naturel régional du Verdon, ou encore se rendre dans leur mairie pour retirer une fiche-projet à retourner au Parc avant le 8 décembre 2001.

Saisissons ensemble cette occasion qui nous est offerte de façonner ensemble notre avenir!!!

Contact au Parc: Brindille SOUBRANE

dans le territoire ou des études de faisabilité, des études techniques pour réaliser des espaces muséographiques par exemple. Des expérimentations dans le domaine culturel et touristique, comme la mise en place d'actions pour encourager les visiteurs des berges des lacs vers les villages et l'arrière pays.

Mais développer le hors saison et le hors circuit en valorisant le patrimoine local ne sera concevable que grâce à une animation et une coordination de proximité auprès des acteurs du territoire.

Ainsi les réponses pour offrir un accueil de qualité en toute saison passent également par une coordination des hébergeurs entre eux pour articuler les périodes de fermeture sur une zone donnée ; pour proposer des produits avec des prestataires d'activité comme les maisons de produits de pays par exemple, ou encore des accueils à la ferme ou à l'atelier ; pour alléger les charges du "hors saison" (chauffage, éclairage) dans les bâtiments d'accueil, ... Cela passe également par la mise en cohérence des politiques de transports collectifs, sur l'année, coordonner les demandes du hors saison avec celles de la saison ; mettre en place des navettes depuis/vers les villages pour accéder aux sites /aux pôles, organiser des animations dans les villages couplées avec un service touristique payant (exemple : parking payant offrant une animation gratuite dans le village alentour), ou encore par le développement de rencontres pendant le hors saison s'adressant à des publics spécifiques ; le développement d'animations étalées dans le temps et dans l'espace, etc. »

A quel hauteur les projets seront-ils subventionnés ?

Cela est en cours de définition. Actuellement, les taux de subventions publiques pratiqués dans les différents programmes varient de

Un appel à idées ou à projets... pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des populations locales

Le Parc naturel régional du Verdon lance une consultation auprès des populations locales de 82 communes bas-alpines et varoises intéressées par ce programme.

Cet appel à projets s'adresse donc à tous les porteurs d'initiatives, publics ou privés (associatif, économique) dont l'activité se développe sur le territoire du Verdon, et qui souhaitent contribuer à l'étalement de l'activité économique et culturelle "hors saison" et "hors circuit".

Faites connaître vos propositions de projets :

- pour améliorer les services d'accueil, de transport, d'hébergement, de restauration...
- pour agrémenter, organiser et commercialiser un séjour "Verdon": animations culturelles, activités de pleine nature, activités de décou-



Programme LEADER+

Liaison Entre les Acteurs du Développement Economique Rural

INTERVIEW



Jean-Gabriel BLIEK, président de la commission Développement Coordination des programmes d'intervention du Parc, répond aujourd'hui à quelques questions afin de mieux appréhender ce programme européen.

Pourquoi monter un programme LEADER+ dans le Verdon ?

Le Verdon est un poumon entre des bassins de vie économiquement très dynamiques. Qu'on ne s'y trompe pas, le projet de territoire aujourd'hui affiché est l'aboutissement de plus de 25 ans de travail en commun visant à faire vivre ce territoire en respectant sa personnalité, ses caractères et caractéristiques. Loin de vouloir devenir un groupement de cités-dortoirs des bassins économiques environnants, les communes ont misé sur un développement durable et soutenable par le territoire. Ce programme représente une véritable opportunité pour accompagner et encadrer des dynamiques, favoriser et initier des collaborations entre les acteurs locaux sur plusieurs années.

Quelles sont les retombées escomptées du programme LEADER+ Verdon ?

Les impacts directs attendus sont de développer l'attractivité du Verdon en dehors des sentiers battus..., et par conséquent développer une activité économique en dehors des saisons et circuits touristiques classiques. Dynamiser l'offre culturelle « hors saison » permettra, outre le fait d'augmenter l'attractivité du territoire, d'améliorer le quotidien des habitants. On espère également qu'il y aura des incidences sur l'emploi, et notamment dans l'animation. Si les saisonniers peuvent être concernés par une période d'activité plus longue, on peut espérer améliorer les conditions de vie de ceux qui résident sur place, voire

Qu'entendez vous par hors circuit ?

"Le circuit" rassemble les pôles d'attraction du territoire. Ce sont les routes et sentiers des gorges, les berges des lacs, les stations thermales, Gréoux les Bains, et de ski, Allos, les villages très touristiques comme Castellane, La Palud et Moustiers-St-Marie et désormais Quinson qui bénéficie d'une forte fréquentation liée au musée de la Préhistoire.

Dans ce programme, on incite les porteurs de projets de ces pôles à travailler sur le hors saison, ou à proposer des actions "hors circuit" pour diffuser la fréquentation estivale vers les autres sites : vers les villages, si les pôles sont en milieu naturel, vers l'arrière pays si les pôles sont les villages.

Qu'est-ce qui peut être financé par le programme LEADER+ ?

« Les projets financés peuvent concerner des services de base comme par exemple l'hébergement, les prestataires d'activités,

les commerces, le transport - avec, dans ce dernier cas, une attention particulière pour le collectif ou le transport propre. Des hébergeurs nous ont déjà fait savoir que leur hésitation à ouvrir hors saison est en partie liée aux charges, comme le chauffage : on peut envisager d'établir des bilans énergétiques dans les bâtiments, proposer des solutions pour économiser de l'énergie, voire aider à l'acquisition des équipements ou financer partie des solutions proposées, en partenariat avec le programme encadré par l'ADEME. Une aide pourrait être accordée pour des projets d'adaptation de structure pour l'accueil d'une clientèle de hors saison, comme le tourisme de la pêche, le tourisme équestre, le public scolaire, le naturalisme etc. Il est également envisageable de financer des équipements nécessaires pour développer des animations naturalistes ou culturelles

fixer l'installation d'une partie de ceux qui ne font que transiter par le Verdon.

Qu'entendez vous par hors saison ?

Globalement, la saison est comprise entre le 15 juin et le 15 septembre. L'objectif du programme n'est pas d'étaler le tourisme estival (plus axé sur les activités liées au climat) au delà de cette période, mais bien de proposer un autre type de tourisme, plus intéressé par le contact humain, la connaissance en matière culturelle ou naturel, le plaisir de la découverte en général... N'oubliez pas qu'on a la chance d'avoir un patrimoine spectaculaire, les gorges du Verdon, dont la fréquentation n'est pas limitée exclusivement à l'été. Il faut pouvoir bénéficier de leur renommée et de leur attractivité pour développer des séjours associant d'autres territoires, d'autres patrimoines, non moins exceptionnels, d'autres activités...



La candidature Verdon au programme leader + concerne les 11 communes du Var, limitrophes du Parc et adhérentes au Syndicat Mixte des Pays du Verdon, les 25 communes des Alpes de Haute-Provence, hors Parc et faisant partie du périmètre d'étude du Pays des 3V (en préfiguration) et les 45 communes adhérentes au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

Marianne d'Or

M. Jacques ESPITALIER, Maire de Quinson, a reçu le 15 octobre dernier le prix de la Marianne d'or. Cette distinction est remise chaque année à 15 communes pour récompenser une œuvre exceptionnelle et remarquable. C'est donc au titre de la réalisation du projet du Musée de la préhistoire des Gorges du Verdon, que M. le Maire et ses conseillers municipaux ont été honorés d'une Marianne d'or.

La cérémonie s'est déroulée en Mairie de Lyon, en présence de M. COLLOMB, Maire de Lyon, Sénateur du Rhône et sous le haut patronage de M. Christian PONCELET, Président du Sénat. M. Alain TRAMPAGLINERI, Secrétaire Général du Concours des Mariannes d'or a remis le trophée à M. Jacques ESPITALIER.

Afin de partager cette récompense avec ses administrés, M. le Maire a invité les quinsonnais à un apéritif organisé à la cafétéria du Musée de la préhistoire le samedi 20 octobre. C'est avec émotion qu'il a dédié la Marianne d'or aux conseillers municipaux des précédents mandats et aux actuels, ainsi qu'à son épouse et ses enfants.

Cet heureux événement a permis une fois de plus aux habitants de la commune de se réunir autour de la concrétisation d'un projet qui cette fois place le paisible village de Quinson au rang de la reconnaissance nationale.

La Maison de l'environnement des Gorges du Verdon Éduquer à l'environnement - Un choix de développement durable

Sur la rive gauche des Gorges du Verdon, au départ de la célèbre Route des Crêtes, La Palud est un site touristique incontournable.

Si le village a su conserver son allure simple, ses activités changent, en particulier l'été.

Depuis les années 50, le tourisme n'a cessé de s'intensifier dans les Gorges du Verdon. Les adeptes du Guide Vert ont été les premiers à venir, puis les vedettes sportives. Aujourd'hui, c'est un tourisme de masse qui passe plus qu'il ne reste, dévorant les kilomètres et les points de vues sensationnels.

A ce million de visiteurs annuels, les habitants se sont adaptés de façon parfois un peu désordonnée.

Aujourd'hui, ils ont pris conscience qu'il fallait préserver le capital extraordinaire de faune et de flore des Gorges, faire savourer la qualité des paysages, de l'accueil, de la vie calme, des nourritures locales. Plutôt que consommer vite, le touriste doit être amené à respecter l'environnement, à en profiter de façon plus intéressante, à prendre son temps, à comprendre l'espace de manière intelligente et sensible. Pour réussir cette orientation qui vise la qualité et le long terme, il faudra l'adhésion et la participation de l'ensemble de la population.

La Maison de l'Environnement sera le phare de ce nouveau comportement : prévue pour

mars 2002, elle présentera toute une muséographie axée sur l'homme dans l'environnement du Verdon, ainsi que des expositions thématiques temporaires. Dans un premier temps, un programme d'animations et de balades naturalistes a été proposé cet été à tous les publics.

La Maison de l'Environnement des Gorges du Verdon sera installée dans le Château de La Palud sur Verdon, au cœur même du village.

Contact Maison de l'Environnement: 04 92 77 32 02



Une collaboration qui marche

Verdon Accueil a réalisé un « book d'accueil », classeur regroupant l'ensemble des informations pratiques et touristiques des communes adhérentes à son association, à l'usage des offices de tourisme. Cette documentation fort complète est devenue un outil de travail indispensable aux agents d'accueil et aux personnes qui viennent chercher des informations.

Pour compléter et valoriser ce travail de Verdon Accueil, le Parc a réalisé des pupitres pour présenter le book d'accueil. Ce pupitre, conçu comme un poteau de signalisation des sentiers de randonnées, présente également la carte du territoire du Parc.

Les offices de tourisme du territoire ont donc aujourd'hui une information complète, des outils de travail uniformisés qui renvoient une

L'Eau, la Voix et la Fête sous la bannière des sirènes

Le Festival des Sirènes a connu sa deuxième édition en septembre 2001 à Castellane. L'organisation et la mise en place sont réalisées par l'équipe de l'Association l'Écho des Sirènes. Le Festival est placé sous le signe du patrimoine naturel de la région du Verdon et reçoit à cette occasion de multiples expressions artistiques ou scientifiques qui se succèdent tout au long du week-end. Ainsi cette année, le public présent a pu apprécier les deux soirées de concerts, les expositions de peintures, photos, sculptures, les spectacles, les journées portes ouvertes dans les musées locaux, les conférences, les animations autour d'une belle exposition intitulée « La Conscience de l'Eau ». En saison décalée, aux portes de l'automne, le Festival des Sirènes a connu à nouveau un joli succès, une façon différente d'aborder et d'apprécier la région Moyen Verdon sous les angles inspirés de ses beautés.

Les Salles-sur-Verdon

Planet'ere 2 est le 2^e forum francophone de l'Éducation à l'Environnement. Il est placé sous le patronage de l'UNESCO.

Les rencontres initiales en région PACA se dérouleront cette année aux Salles sur Verdon du 18 au 20 novembre 2001. Le thème est « Pour une gestion durable, équitable et responsable de l'eau ».

La commune des Salles sur Verdon attend une quarantaine de participants sans compter les intervenants institutionnels, associatifs...

L'organisation des journées revient au Collectif Régional de l'Éducation à l'Environnement PACA (le CREE/PACA). L'animation et la gestion des journées aux Salles sur Verdon a été confiée à la Maison Régionale de l'Eau de Barjols en collaboration avec l'association d'éducation à l'environnement des Salles sur Verdon, « la Maison des Lacs ».



Le nouveau directeur du Parc



Le nouveau directeur du Parc naturel régional du Verdon est en fonction depuis le 1^{er} septembre 2001.

Claude Millo arrive de la DIREN PACA où il occupait le poste de responsable de l'Unité de Recueil et d'Analyse des Données. Il connaît donc bien les acteurs et le fonctionnement du secteur public et des espaces naturels.

Rencontrant élus et partenaires, s'imprégnant des actions en cours, sa vision du Parc s'affine tous les jours davantage. Aujourd'hui, il effectue une remise à plat des dossiers afin de concentrer les efforts autour d'axes prioritaires pour le Parc.

En étroite collaboration avec les élus et les partenaires, il élabore des programmes de développement rural en synergie avec les initiatives déjà engagées et en cohérence avec les fonds structurels disponibles (Leader +, Contrat de Parc...)

A deux ans et demi du renouvellement de la charte et dans le contexte mouvant de l'aménagement du territoire (création de communauté de communes, émergence de pays...) le développement de projets locaux et fédérateurs est une priorité incontournable pour le Parc.

Au cours de ses années de pérégrination professionnelle, il s'est marié et a eu trois enfants. Son goût des voyages est toujours présent ainsi que celui du sport. Il est également amateur de jazz et musique classique (baroque).

Bienvenue au Parc !

"L'Histoire des Gorges du Verdon", le Parc Naturel Régional du Verdon et les éditions Édisud publient la nouvelle version du livre de Jacques Cru. A cette occasion, le Parc rencontre l'auteur.

PNRV: Cet ouvrage est une réédition sortie initialement en 1974. Toutefois, plus de la moitié de l'œuvre constitue une nouveauté. S'agit-il d'une "relecture" de l'histoire ?

Jacques Cru: Il est vrai que j'apporte des précisions sur quelques points et la principale source de réactualisation réside dans l'élargissement de la période abordée. En effet, la première édition "débutait" autour de 1400 et se terminait à la Révolution française. A présent, j'ai pu remonter plus loin dans le temps pour partir de l'an 814. J'ai eu le souci d'expliquer la naissance des différents villages.

Concernant cette date-là, nous avons aux Archives de Provence, un document original appelé le Polyptyque de Vasalbe. Il s'agit d'un recensement des différentes propriétés constituant le domaine de l'Église de Marseille. Parmi celles-ci, quatre étaient dans ce que l'on appelle aujourd'hui le Moyen Verdon: Vergons, Trigance, Rougon et Castellane.

Par ailleurs, des documents datant de l'an 1000 environ et appelés cartulaires, indiquent la préfiguration embryonnaire de nos villages actuels et j'explique au sein de mon travail le développement de ces embryons.

PNRV: Y-a-il une période que vous affectionnez tout particulièrement dans votre ouvrage ?

Jacques Cru: La période du Haut Moyen Âge m'a tout particulièrement passionné et notamment le conflit en l'an 1189 entre le Comte de Provence, Alphonse 1^{er} et Boniface III, Baron de Castellane. Ce dernier refuse l'hommage au Comte de Provence. Celui-ci ne supporte pas l'affront et isole diplomatiquement dans un premier temps Castellane des villes voisines. Par exemple, il coupe les relations qui unissent Castellane à Moustiers car Boniface III est marié avec la fille du Seigneur de Moustiers. Par la suite, il construit des châteaux de guerre pour couper les chemins qui se rendent à Castellane. Ces châteaux de guerre sont appelés des Bastides (terme de bastide désignant aujourd'hui une grande maison de campagne). Le Comte de Provence met, par ailleurs, son armée en marche. Rapidement asphyxié, et se rendant compte de la disproportion des forces en présence, Castellane est obligé de rendre allégeance au Comte de Provence. Ce dernier le contraindra à lui rendre hommage devant un aréopage des grandes familles de Provence.

Né le 11 février 1959 d'un père forestier et d'une mère au foyer, il passe son enfance avec ses 2 frères et sa sœur entre Brignoles et la Ste Baume.

De 1979 à 1982:

il fait des études d'ingénieur à l'ENGEES à Strasbourg (École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg) et devient fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture.

De 1982 à 1984:

il est responsable technique d'une Société d'Aménagement du Périmètre Irrigué du Sud Est de la Martinique.

De 1984 à 1986:

il devient responsable du service Électrification Rurale à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Somme.

De 1986 à 1990:

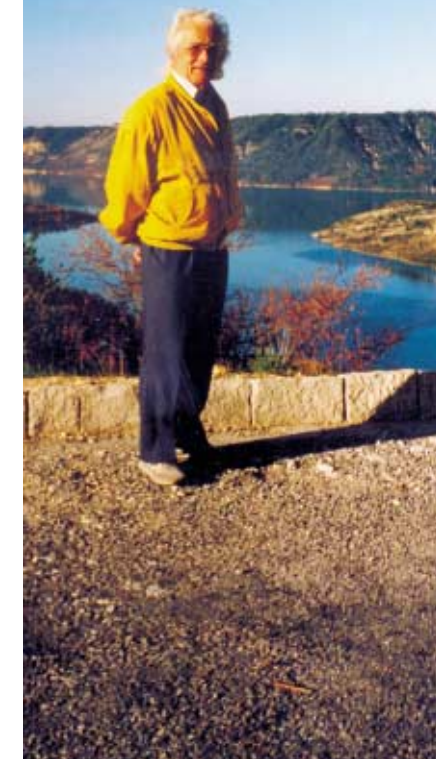
il est chargé de l'assainissement et l'alimentation en eau potable des petites collectivités rurales du Cap Corse à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt à Bastia.

De 1990 à 1994:

c'est le retour au pays, il devient chargé de mission sur l'agriculture en déprise au Cemagref à Aix en Provence.

De 1994 à 2001:

il est chargé de mission hydrologie puis responsable de l'Unité de Recueil et d'Analyse des Données à la Direction Régionale de l'Environnement PACA à Aix en Provence.



Agenda

25 novembre

Valensole : Foire commerciale de la Ste Catherine

25 novembre

Salernes : Foire commerciale de la Ste Catherine

29 novembre

Aups : Marchés aux truffes

A partir de fin novembre

Riez : Marchés aux truffes le mercredi

Début décembre

Esparron de Verdon : Fête de la Ste Barbe, crèche provençale.

7, 8, 9 décembre

Castellane : Téléthron

26 janvier

Castellane : Fête des pétardières

Point info Parc

Dans le cadre de sa mission d'accueil et d'information du public, le Parc a tenu cet été un point d'accueil provisoire dans les locaux de la Mairie à Moustiers Ste Marie. Ce sont plus de 4000 visiteurs qui sont venus s'informer sur le Parc (dont plus de 3000 français) pendant les huit semaines d'ouverture de ce Point info, situé en plein cœur du village, à proximité des parkings.

Les demandes les plus fréquentes concernent la randonnée sportive ou familiale, les circuits VTT, les lieux de baignades et de loisirs autour des lacs ainsi que les hébergements.

Cette expérience a renforcé le Parc dans sa volonté d'accueil du public et prévoit déjà un accueil de ce type dans la future maison du Parc dont le déménagement est prévu début 2002.

Le Parc
en bref

Environnement : un engagement sur le terrain

“Nettoyons la nature”

Dimanche 30 septembre 2001, dans le cadre de l'Opération mondiale « Clean up the world », l'Association « Vivre à Montpezat », le Comité des Fêtes de St Laurent du Verdon, l'Office de Tourisme et le Club nautique d'Esparron de Verdon et le Club de Canoë-Kayak de Quinson (Foyer Rural) ont organisé conjointement une grande opération de nettoyage des berges et du cours du Verdon. La quasi-totalité des Basses Gorges, situées dans le Parc naturel régional du Verdon, a été couverte par l'opération. 80 participants sur les 4 communes ont collectés 157 sacs poubelles.

Cette journée est non seulement un formidable moyen de sensibilisation au respect de l'environnement mais c'est aussi un moment convivial de rencontres, de discussions, d'échanges... Il est à noter que c'est la première année que les structures organisatrices se réunissaient pour réaliser cette opération. C'est sans aucun doute ce qui a donné cette ampleur au mouvement. L'autre fait marquant réside dans la quantité de déchets sur le terrain. D'après les participants, il semblerait qu'elle soit en diminution par rapport aux années précédentes, preuve que cette action porte ses fruits.

Nettoyer c'est bien ; ne pas salir, c'est mieux !

Tri sélectif : collecte des piles

Cette année encore, le Parc a renouvelé son partenariat avec Norauto dans le cadre de l'opération « collecte de piles ». Les résultats provisoires 2001 annoncent plus de 2 tonnes de piles collectées. Ce chiffre ne tient pas compte des piles directement collectées par les SIVOM Artuby-Verdon et Haut Var et le SIVU des 3 croix qui ont eu la volonté de s'engager davantage dans cette opération de collecte sélective.

Aujourd'hui ce sont 211 boîtes qui sont réparties dans les écoles, mairies, offices de tourisme, campings et commerces du territoire du Parc. 9 points de regroupement réceptionnent le contenu de ces boîtes et sont répartis sur l'ensemble du territoire (Vinson s/Verdon, Gréoux les Bains, Riez, Ste Croix du Verdon, Moustiers Ste Marie, Les Salles s/Verdon, La Palud s/Verdon, Castellane et St André les Alpes). Les points de regroupement des trois SIVOM et SIVU se situent à Montmeyan, Moissac-Bellevue et Comps s/Artuby.

Les piles ainsi regroupées sont ensuite envoyées dans des plates-formes de stockage pour être finalement recyclées par le procédé technique de pyrométallurgie consistant à les faire fondre dans des fours.

En 1999, ce sont 950 kg de piles usagées qui étaient collectés, en 2000 1200 kg, en 2001 la progression est encore plus importante puisqu'elle dépasse les deux tonnes, soit 85 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Ces chiffres prouvent au moins une chose : l'intérêt porté par les citoyens à la préservation de leur environnement.

Infos pratiques

Le Parc en ligne



Depuis des années, le Parc et les communes qui le composent avaient souhaité mettre en réseau les acteurs du territoire.

C'est aujourd'hui chose faite. Dans un premier temps, les mairies, les offices de tourisme et les partenaires (dont des associations et des écoles) ont été équipés en matériel informatique (ordinateur,

modem, ligne numéris, webcam). Dans un second temps, les utilisateurs concernés par cette opération ont suivi des formations réalisées par le Parc et l'AFPA. Enfin, en dernière étape et complément de la mise à disposition de cet équipement et pour faire vivre cette mise en réseau, le Parc crée un site web.

Ce site a un double objectif. Convivial, il est bien entendu destiné à informer le public. Vous trouverez aussi bien des renseignements sur ce qu'est le Parc, comment il fonctionne, qui le gère... que sur ses missions et ses actions dans les différents domaines de l'eau, du tourisme, du développement local, des patrimoines et de l'éducation à l'environnement. Pour une meilleure utilisation du site, les informations sont classées sur trois niveaux. Un premier niveau d'informa-

tion très générale, un second niveau d'information plus précise et enfin le dernier niveau comprenant de la documentation spécialisée avec la possibilité de télécharger des documents. Ces rubriques sont animées par des photos et des cartes interactives qui vous permettront d'obtenir des informations locales précises. Une rubrique actualités vous permet de connaître les grands dossiers du Parc en cours, les manifestations prévues sur le territoire...

Mais ce site a également pour objectif d'être l'instrument incontournable de la mise en réseau des acteurs du Parc. C'est pourquoi, il contient un intranet. Cet espace, fermé au public (un mot de passe est nécessaire pour y accéder), est un lieu privilégié d'échange et d'information pour les acteurs du Parc. Cet intranet est

composé de 6 rubriques : Présentation de la mise en réseaux - Annuaire des contacts des partenaires - Historique des courriers administratifs et circulaires - Agenda des commissions, bureaux du Parc - Forum de discussion - Espace de téléchargement de logiciels et utilitaires.

Aujourd'hui, le Parc termine la mise en forme du site. La version finale sera ensuite testée puis mise en ligne et libre d'accès dans le courant du 1^{er} trimestre 2002.

Dans le prochain numéro de Par Nature, nous vous communiquerons l'adresse du site web du Parc du Verdon.

Cette opération est réalisée en partenariat avec le Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur ainsi qu'avec l'Union Européenne - Programme Leader II.